

Commune de Mane

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 Avril 2021

I- Vote des taux d'imposition 2021 :

Dans le cadre de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties,

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalent au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à **34.90 %**, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune soit **14.20 %** et du taux 2020 du Département soit **20.70 %**

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme fiscale directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le taux voté par la commune en 2020 soit 45%

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le maintien des taux d'imposition suivants :

✓ Taxe Foncière (Bâti)	34.90 %
✓ Taxe Foncière (Non Bâti)	45.00 %

II – Autorisations de programmes :

Il est proposé de modifier et d'ouvrir des autorisations de programmes pluriannuelles qui permettent de formaliser et de visualiser des dépenses pour un programme dont le montant s'étendra sur plusieurs exercices sans en faire supporter l'intégralité au budget d'une année.

A l'unanimité, il est décidé de modifier et d'ouvrir des autorisations de programmes pour le budget principal et le budget annexe «Service Eau et Assainissement».

III - Budgets 2024 :

Sur proposition du Rapporteur, les trois budgets sont adoptés à l'unanimité. Ils s'équilibrent de la façon suivante :

A – Service Général :

- ◆ Fonctionnement : 1 296 134.68 €
- ◆ Investissement : 2 324 599.48 €

B – Service «Eau et Assainissement» :

- ◆ Exploitation : 431 130.68 €
- ◆ Investissement : 2 234 628.11 €

C – Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

- ◆ Exploitation : 22 341.73 €
- ◆ Investissement : 41 617.85 €

Séance levée à 20 heures 40

Mane, le 19 Avril 2021



Le Maire de MANE,
Jacques DEPIEDS
Jacques DEPIEDS.